



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 AVRIL 2022 A 18 H SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Monique LEROY, Vice-Présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN EXERCICE : 11

Présents : (6) Mmes Monique LEROY, Marie-Claude MOTHE, Hélène TÈTELIN, Jacqueline SAUSSOL, Marianne MARTINEZ, Sandrine COUSTE

Absentes excusées : (5) Mmes Catherine COMBES, Julie BÉNÉZECH, Sophie PÉRÉNINGUÈS, Jeanne BABEAU et M. Christian GIORDANO

Pouvoirs : Mme Catherine COMBES à Mme Sandrine COUSTE, Mme Jeanne BABEAU à Mme Monique LEROY, Mme Julie BÉNÉZECH à Mme Marianne MARTINEZ, Mme Sophie PÉRÉNINGUÈS à Mme Marie-Claude MOTHE et M. Christian GIORDANO à Mme Hélène TÈTELIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MOTHE

Date de convocation : 7 avril 2022

Après avoir fait l'appel Mme la Vice-Présidente Monique LEROY débute l'ordre du jour.

1 – Approbation du vote du budget primitif 2022

Mme la Vice-Présidente informe l'assemblée que le CCAS étant une personne de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, il vote son budget indépendamment du vote du budget de la Ville. Elle précise que le budget étant un acte prévisionnel, il suffit de voter le budget du CCAS sur la base de la subvention de l'année antérieure ou du montant demandé par le CCAS, quitte ensuite à prendre une décision modificative pour adapter le budget à la subvention effectivement votée dans le budget communal.

Mme la Vice-Présidente donne la parole à Mme Floriane ROSOLEN, Directrice Générale des Services, qui explique que le Conseil Municipal a voté son budget principal primitif le 14 avril 2022 et qu'il a ouvert un crédit de 10 000 euros en faveur du CCAS de la commune. Elle soumet les propositions budgétaires 2022 au Conseil d'Administration :

M14 - CCAS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €
Investissement	- €	- €
Prévisionnel 2022	10 000,00 €	10 000,00 €

BP2022 CCAS	R/O	F/I	D/R	Compte	BP proposition
	Réel	F	D	022 Dépenses imprévues	427,75
	Réel	F	D	60623 Alimentation	1200
	Réel	F	D	60628 Autres fournitures non stockées	400
	Réel	F	D	6064 Fournitures administratives	200
	Réel	F	D	611 Contrats de prestations de services	1000
	Réel	F	D	6257 Réceptions	6000
	Réel	F	D	6281 Concours divers (cotisations...)	572,25
	Réel	F	D	6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200
Réel	F	R	7474 Communes	10000	

Après les explications de la Directrice Générale des Services, Mme la Vice-Présidente demande à l'assemblée d'approuver le Budget Primitif du CCAS 2022.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité.

2- Mutuelle communale

Mme la Vice-Présidente explique que « l'association ACTIOM – Ma Commune Ma Santé » a pour rôle de représenter et de défendre les intérêts de tous les adhérents dans le domaine de la complémentaire santé, en étroite collaboration avec ses partenaires assureurs et mutualistes.

Une convention de partenariat associative entre la commune et l'association ACTIOM devra être à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal pour être soumise au vote.

Lorsque celle-ci sera approuvée les personnes intéressées qui se sont inscrites seront contactées.

3 - Divers

Mme la Vice-Présidente informe qu'en raison de la crise sanitaire il n'a pas été possible de faire le repas des Anciens et qu'il a été décidé de distribuer un « sac gourmand » aux personnes âgées de plus de 75 ans ce qui représente 250 colis distribués. La distribution sera effectuée avec l'aide des deux personnes qui effectuent le Service Civique Senior au sein des communes de Saint-Chinian et Cessenon, ainsi que des élus et des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Saint-Chinian, le 15 avril 2022

Secrétaire de séance
Mme Marie-Claude MOTHE



Vice-Présidente du CCAS
Mme Monique LEROY

